

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe le solde de l'année 2017 en lien avec la Redevance Incitative.

A partir de 2018, le nouveau règlement de service voté le 19 décembre dernier fixe le rythme de facturation à trois factures par an (2 acomptes et un solde) et le nombre de levées incluses dans le forfait à 15 (au lieu de 18).

Le règlement de service, dont un exemplaire a été distribué récemment dans chaque boîte aux lettres est accessible sur le site internet de la Collectivité.

Tous les documents sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.ccggevrey-chambertin-et-nuits-saint-georges.com/publications.php>

Harmonisation en cours suite à fusion : Tarifs TTC 2018 et règlement de Service

Volume du bac (Litres)/ dotation	Part fixe (A)	Part au Volume (B)	Levée supplémentaire entre 16 et 32 (C1)	Levée supplémentaire au- delà de 33 (C2)
80 L – 1 personne	60.50 €	66.55 €	2.53 €	3.29 €
140 L – 2 personnes	60.50 €	100.21 €	3.01 €	3.92 €
180 L – 3 personnes	60.50 €	132.00 €	3.30 €	4.29 €
240 L – 4 personnes	60.50 €	147.40 €	3.96 €	5.15 €
340 L – 5 personnes et +	60.50 €	198.00 €	4.40 €	5.72 €
660 L – Pros et adm.	60.50 €	398.75 €	8.25 €	10.72 €
Résidence secondaire	60.50 €	Part fixe selon le volume en place, sans levées	Prix de la levée selon le volume en place à partir de la 1 ^{ère} levée	Prix de la levée selon le volume en place
Logement vacant	60.50 €	X	X	X

Votre facture comprendra alors : Part A + Part B + le nombre de levées supplémentaires utilisées au-delà du forfait de 15 levées.

Pour les usagers en sacs prépayés en résidence principale : facturation de la part fixe (A) et facturation du/des rouleau(x) retiré(s) auprès du service dans l'année (une pénalité forfaitaire sera appliquée en cas de non retrait d'un rouleau de sac par an).

Tout usager, particulier ou professionnel, équipé d'un bac, est soumis au forfait de 15 levées incluses dans le forfait.

La liste complète des tarifs (exemples : rouleaux de sacs prépayés) est consultable dans les délibérations sur le site internet. Attention, pour l'ancien secteur de Nuits-Saint-Georges, certains tarifs sont exprimés en € HT dans les délibérations (TVA applicable 10%).

Modalités de paiement de la facture de redevance incitative

Pour le paiement parmi les solutions proposées sur votre facture, vous pouvez opter pour :

- **le prélèvement automatique à échéance** : il suffit de télécharger sur notre site internet le mandat de prélèvement et le retourner complété au service déchets accompagné d'un R.I.B. Vous pouvez également récupérer ce formulaire auprès du service. **Attention, ce mode de paiement sera mis en place pour les prochaines factures.**
- **TIPI** : payer vos **factures de Redevance Incitative par Internet**, c'est facile, rapide et sécurisé : Vous pouvez effectuer le paiement 7 j/7 et 24 h/24 sur www.tipi.budget.gouv.fr.

RAPPEL

Accès en déchèteries

Le contrôle d'accès à la déchèterie se fait par une carte personnelle (une par foyer) ou professionnelle disponible auprès de la Communauté de Communes pour les habitants et usagers du territoire.

L'accès des professionnels et administrations est également intégré dans leur abonnement au service, incluant **1 m³ par semaine** (au-delà dépôts payants selon la nature et le volume des déchets, dépôts de déchets dangereux payants dès le premier apport).

Attention, jusqu'à réception d'une nouvelle carte (en cours de préparation), les cartes actuelles sont toujours valides. Pour les professionnels ne disposant pas de carte, merci de vous rapprocher du service Déchets.

Pour les professionnels ayant acheté des tickets en 2017, les tickets restants peuvent être utilisés dans le courant de l'année 2018.

Planning 2018 de rattrapage des jours fériés

Le planning de rattrapage de la collecte des ordures ménagères pour les jours fériés 2018 est organisé comme suit :

En cas de jour férié, et quelle que soit la commune concernée, la collecte des ordures ménagères est rattrapée le **mercredi** de la même semaine (sortir le bac le mardi soir).

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter le service de gestion des Déchets aux horaires, numéro de téléphone et adresse mail indiqués sur votre facture.

Prévention des déchets

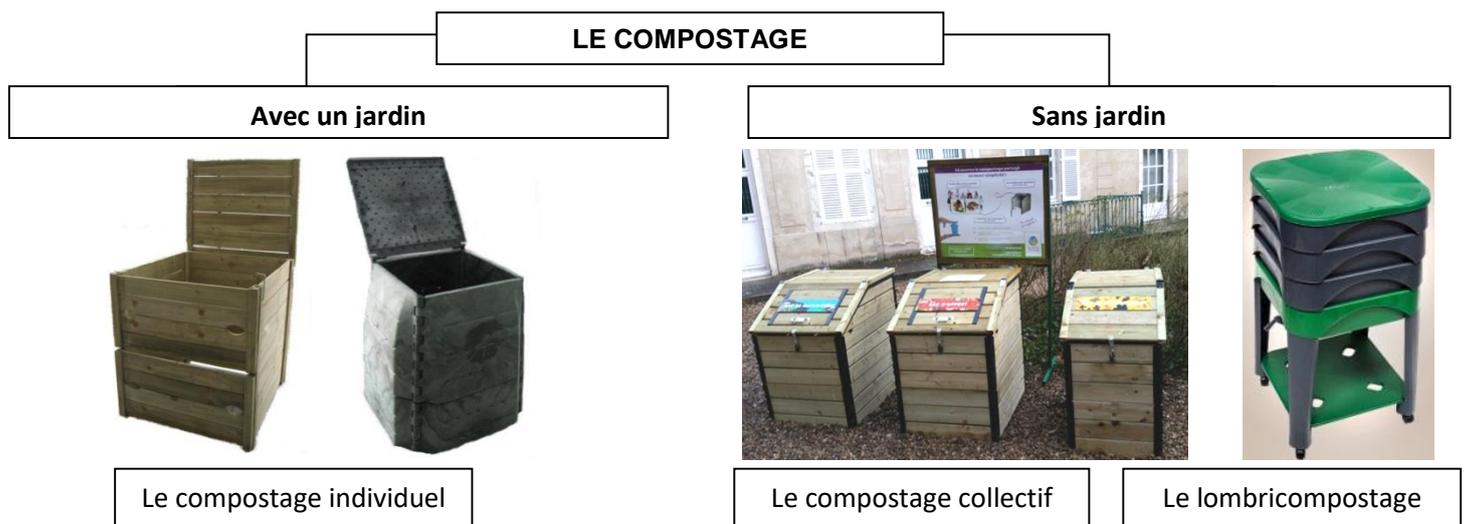
LES TUTOS

Pour réduire votre production de déchets de façon ludique, la Direction Environnement de la Communauté de communes vous propose tous les jeudis une vidéo «Tutos » ! Vous découvrirez des astuces faciles pour réutiliser des objets destinés à être jetés, des recettes gourmandes pour lutter contre le gaspillage alimentaire, et vous apprendrez à réaliser vos produits ménagers et cosmétiques 100% naturels. Pour visionner ces vidéos, rendez-vous sur la chaîne **Youtube** « CC de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges » ou sur la page facebook de la collectivité :

<https://facebook.com/ccgevreychambertinetdenuitsstgeorges>.

POUR REDUIRE LE VOLUME DE SES DECHETS : LE COMPOSTAGE SOUS TOUTES SES FACETTES

Le compostage est une excellente manière de faire diminuer votre volume d'ordures ménagères. En effet, **environ 30% des déchets de notre poubelle sont compostables.**



Si vous habitez en immeuble, ou si vous ne possédez pas de jardin, la Communauté de Communes peut vous accompagner dans un projet pour composter collectivement en pied d'immeuble ou dans votre quartier.

Si vous souhaitez vous équiper ou tout simplement pour avoir plus d'informations, contactez la Chargée de mission prévention des déchets au 03.80.61.19.98 ou prevention.dechets@ccgevreynuits.com